



AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

Affaire suivie par

Mme BOISSEAU / Mme GASPARD

☎ 01 56 32 32 32

✉ ccas@mairie-santeny.fr / accueil.alsh@mairie-santeny.fr

Le 29 juin 2017

Réf : JCG/NRF/SB/TG

Objet : quotient familial 2017-2018

Madame, Monsieur,

Les tarifs des prestations municipales sont modulés en fonction de votre quotient familial. Le calcul de ce quotient est indispensable afin que vous puissiez bénéficier de tarifs adaptés à votre situation financière pour l'ensemble des prestations telles que la restauration scolaire, les accueils périscolaires et de loisirs ou encore les séjours jeunesse.

Pour ce faire, nous vous remercions de contacter dès maintenant l'accueil de la Mairie de Santeny, au 01.56.32.32.32. pour prendre rendez-vous entre le **11 et le 30 septembre 2017**.

Vous serez reçu soit par Mme Boisseau, service social, soit Mme Gaspard, service enfance jeunesse, les jeudis et vendredis ainsi que les samedis 16 et 30 septembre 2017.

Afin que ce calcul puisse être effectué, merci de vous munir des documents suivants :

- ❖ Livret de famille
- ❖ Attestation CAF
- ❖ Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016
- ❖ Si hébergé : attestation d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile à votre nom chez l'hébergeant (factures, fiche de paie...)

Aucun calcul ne sera effectué sans votre avis d'imposition.

A défaut, le tarif maximum sera appliqué dès la facture adressée en Octobre 2017 et **aucune rétroactivité ne sera effectuée.**

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,



J.C. GENDRONNEAU